

RENCONTRE AVEC...



© espartigraphic de Pixabay

PSE QUELLES AIDES SOLLICITER AUPRÈS DES EXPERTS-COMPTABLES ET AVOCATS ?

En cas de licenciements collectifs (+ de 9) économiques, l'employeur doit établir un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) visant à éviter ou à en limiter le nombre de licenciements. Établi en fonction des effectifs, le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation de son contenu par la Direccte. On recommande aux élus d'être accompagnés d'experts-comptables et d'avocats. Le point avec *Social CE* et l'ANCSE.

Selon-vous, quel est l'apport d'un expert-comptable pour les membres d'un CSE en plein PSE ? Raphaël Marciano, expert-comptable : L'expert joue un rôle pivot, de révélateur. Désigné par le CSE, il pourra décrypter les informations économiques et financières remises par l'employeur, et intervenir auprès de la direction pour l'amener à réfléchir et amender son projet. Les élus mieux éclairés seront aussi en mesure de se faire entendre en réunion pour proposer des solutions alternatives aux licenciements et/ou aux mesures du PSE. L'expert sera donc une passerelle de communication entre le CSE et l'employeur pour rapprocher leurs positions. À titre d'exemple, j'ai récemment expliqué à des représentants du personnel que le projet de réorganisation ne reposait pas sur de réelles difficultés économiques. Les aides et mesures de reclassement étaient sous-dimensionnées au regard des moyens du groupe. Avec un cabinet d'avocats partenaire, nous avons aidé les représentants du personnel à se faire entendre auprès de la Direccte qui a finalement refusé d'homologuer le PSE. Autant d'emplois sauvés...

Quels sont les prérogatives de l'expert-comptable dans le cadre d'un PSE ? Mohamed Azmani, directeur de mission du cabinet Diagoris : Le code du travail prévoit expressément que l'expert-comptable dispose



« DÉSIGNÉ PAR LE CSE, L'EXPERT JOUE UN RÔLE PIVOT. CE DERNIER SERA EN MESURE DE DÉCRYPTER LES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES REMISES PAR L'EMPLOYEUR. »

RAPHAËL MARCIANO, EXPERT COMPTABLE DU CABINET MARCIANO ET ASSOCIÉ

PAROLE D'EXPERT



PSE : le point de vue de Maître Johann Philip, avocat associé du cabinet Verdier Mouchabac & associés

« Les avocats intervenant auprès des CSE ont un rôle important à tenir dans les PSE aux côtés de l'expert-comptable. Il ne faut pas oublier que le chef d'entreprise dispose de ses propres experts-comptables et avocats. Comment alors faire pour que les représentants du personnel acquièrent une forte crédibilité dans les discussions et négociations autour du PSE ? Le Code du travail offre au moins deux solutions. En premier lieu, l'expert-comptable peut s'adjoindre, dans le cadre de sa mission, les services d'un expert juridique ; c'est-à-dire d'un avocat pour l'assister sur la partie sociale du PSE (Livre I). L'avantage est aussi que l'avocat pourra conseiller les représentants du personnel tout au long de la procédure de PSE et traduire juridiquement leurs observations ou demandes d'injonction adressées à la Direccte. En second lieu, le CSE peut toujours désigner, lui-même, un avocat pour l'assister, quelle que soit d'ailleurs la mission, rémunéré avec son budget de fonctionnement ».

d'un accès aux mêmes éléments d'information comptables et sociaux que le commissaire aux comptes. Il peut ainsi répondre à sa double mission d'assistance. D'une part, assister les membres du CSE au cours de la procédure d'information/consultation pour leur permettre de comprendre les données et enjeux économiques. D'autre part, assister les organisations syndicales pour négocier au mieux un accord de PSE. Sans l'aide et l'analyse des éléments économiques par l'expert, il est ardu pour les représentants du personnel d'établir un dialogue équilibré avec leur direction. Point très important : l'entreprise supporte les honoraires et frais de l'expert du CSE. Récemment, sur la base notamment de mon rapport d'analyse économique, des salariés ont pu obtenir une amélioration des mesures de reclassement puis, en justice, la remise en cause de leur licenciement...



En partenariat avec
ANCSE
12, rue Monge
75005 Paris
www.ancse.fr

À LA UNE



ZECSE.FR TOTALEMENT CONNECTÉE SUR ELUCEO !

Social CE vous l'avait annoncé dans son numéro 105, l'ANCSE l'a fait sur le salon Eluceo des 4 et 5 mars au Stade de France. Le premier réseau national regroupant tous les représentants du personnel des CSE est en ligne depuis, et permet désormais à n'importe quel représentant du personnel, adhérent gratuit ou payant de l'ANCSE, de communiquer avec d'autres représentants de son secteur d'activité.

Zecse.fr, plateforme d'utilité publique

Prenons pour exemple un cas de figure concret. Notamment, la problématique des CSE et ses attributions santé-sécurité. Vous êtes en mesure de vous interroger sur les modalités d'exercice. Le CSE a fusionné les DP, CE et CHSCT, si bien que les missions en matière de santé et sécurité sont aujourd'hui assumées directement par le CSE qui dispose parfois d'une Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) en son sein.

Lorsqu'il ne dispose pas de CSSCT, le CSE exerce directement ces missions, avec toutefois, en pratique, des élus en charge plus particulièrement, de ces questions. En revanche, lorsque le CSE dispose d'une CSSCT, celle-ci exerce ses attributions par délégation, le CSE restant, pour de nombreuses questions, l'organe décisionnaire. Dans le silence des textes, la question de l'articulation CSE-CSSCT, et plus généralement des modalités de l'accomplissement par le CSE de ces missions, reste entière. En outre, il existe des façons plus ou moins efficaces de l'envisager. Comment vous êtes-vous organisés au sein de votre CSE ? Quelles modalités de préparation des réunions et d'exercice des attributions avez-vous mis en place ? Quels points doivent être améliorés ? Il ne vous reste plus qu'à vous connecter, vous aussi, pour partager votre expérience avec d'autres élus de CSE sur le site : www.zecse.fr.

À L'AGENDA

25 JUIN LE CAMPUS DE L'ANCSE



© Jeonghun Gim de Pixabay

Le campus de l'ANCSE vous propose d'assister à un grand débat, des rencontres et ateliers toute la journée, de 9 à 17 heures. Organisée par l'ANCSE, cette grande conférence en droit social à desti-

nation des élus de CSE, par des professeurs de l'université française, se déroulera au siège de Malakoff Humanis, au 21, rue Laffitte, Paris 9°. Au programme de cette journée à ne pas manquer, des intervenants exceptionnels pour les élus de CSE, parmi lesquels notamment, Pascal Lokiec, professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Yannick Pagnerre, professeur agrégé des facultés de droit, Université d'Évry-Val-d'Essonne, Laurent Millet professeur associé à l'Université de Paris-Saclay, Pierre Garcia, directeur de la Direccte Centre-Val de Loire.

Attention, les places sont limitées ! Faites vos réservations sur contact@ancse.fr. Retrouvez le programme complet et intervenants sur le site ancse.fr. En partenariat avec Malakoff Humanis et *Social CE*.

LA VIE DE L'ANCSE

POUR TOUT SAVOIR SUR LE PER



© Jakub Orisek de Pixabay

En avril, l'ANCSE vous propose de profiter de l'une de ses initiatives : l'organisation d'un webinar sur la loi PACTE qui prévoit un zoom sur le nouveau Plan d'épargne retraite d'entreprise (PER) expliqué par les équipes de Malakoff Humanis. Si vous souhaitez plus de renseignements, rendez-vous sur ancse.fr.

UN SUIVI EN NÉGOCIATION & STRATÉGIE



Un consultant en stratégie et en négociation sociale vous accompagne par courriel ou par téléphone afin d'identifier les bonnes stratégies qui vous conduiront à la réussite de votre mandat et à résoudre différentes situations pouvant se présenter dans la gestion d'un CSE. Plus de renseignements sur ancse.fr.

TUTOTHÈQUE, UNE SOURCE D'INFOS À EXPLOITER



Accédez gratuitement à plus de 30 audios sur notre site ancse.fr avec les dernières nouveautés dans les domaines suivants : le droit de retrait ; le déménagement de l'entreprise et la violence conjugale.